



N° 2926... ONCA/DRHS/DRH/SDRH

Rabat, le..... 09 OCT 2013

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le Décret n° 2-11-681 du 25 novembre 2011 relatif aux modalités de nomination des chefs de Division et de Services dans les administrations publiques ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

****DECIDE****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pouvoir au poste de **Chef du Service de l'animation des acteurs locaux et Formation** relevant de la Direction de l'Ingénierie du Conseil Agricole.

ARTICLE 2 : La candidature est ouverte aux agents de l'ONCA et aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (02) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;
- ✓ Être classé au grade d'administrateur de 3ème grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;



- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3^{ème} grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions du poste à pourvoir figurent dans la fiche de poste jointe à cet avis.

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en cinq (05) exemplaires, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 3) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper les postes en question (Diplôme, Attestation récente de travail ...) ;
- 5) Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 23 Octobre 2023 à 16h.**

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée dans le site **www.emploi-public.ma** et sur le site officiel de l'ONCA : **onca.gov.ma**

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole

BAHADI Jaouad

DIRECTION DE L'INGENIERIE DU CONSEIL AGRICOLE

DIVISION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES ANIMATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Intitulé du poste	Chef de Service de l'Animation des Acteurs Locaux et Formation
Attachement hiérarchique	Chef de Division de la Gestion des Connaissances, Animation et transfert de Technologie
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un programme annuel de formation des acteurs locaux (agriculteurs, fils et filles d'agriculteurs, femme rurale, Organisations Professionnelles...);• Mettre en place un dispositif d'identification des différents types d'acteurs locaux et assurer leur animation selon leur typologie (y compris l'approche genre);• Mettre en place un programme de formation continue des conseillers agricoles en termes de conseil agricole ;• Coordonner et suivre la mise en place des programmes et projets générateurs de revenus au profit des femmes rurales;• Piloter son entité et assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ;• Connaissances en matière de communication ;• Connaissance des canaux et modes de gestion des connaissances ;• Capacités d'analyse et de synthèse ;• Pro-activité, capacité d'anticipation ;• Sens de relationnel.